

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Tentative d'assassinat sur l'empereur d'Allemagne.

Le ferblantier Hœdel, auteur de la première tentative d'assassinat qui fut commise sur l'empereur d'Allemagne, a comparu devant la Cour suprême convoquée à Berlin pour le juger.

L'assassin est amené entre deux gardes de police, Hœdel s'assied lourdement en regardant les magistrats avec son sourire naïf et hébété. Pendant que le procureur général d'Etat donne lecture de l'acte d'accusation, l'assassin ne quitte pas des yeux le magistrat; de temps en temps, un ricanelement effronté contracte sa physionomie.

L'acte d'accusation rappelle d'abord les circonstances de l'attentat: il montre le souverain passant en voiture découverte, avec la grande duchesse de Bade, sa fille, sous "les Tilleuls," Hœdel aux aguets, tirant au passage un premier coup de pistolet, puis un autre.

Le réquisitoire du ministère public s'attache ensuite à la question de préméditation. Il révèle des détails curieux:

Peu d'heures avant l'attentat, Hœdel aurait dit à un ami: "Je guette une grosse tête. Elle éclatera, il le faut; ensuite, tu verras, cela ira mieux!"

Déjà, quelques jours auparavant, dans une de ces réunions secrètes avec les socialistes, il s'était écrié: "Il faut un Guillaume Tell à l'Allemagne! plus de phrases, des actes!"

"C'est dans ce sens qu'il écrivait à sa famille, et, dans une lettre qui suivit de très-peu de jours l'attentat contre l'empereur, Hœdel manifestait encore, en termes sauvages, son regret "d'avoir manqué son coup."

L'acte d'accusation rappelle enfin la liaison du coupable avec les propagateurs les plus exaltés du socialisme allemand, notamment son amitié avec Verner, un des chefs anarchistes, le même qui représenta l'Allemagne au Congrès socialiste de Gand.

Trente-trois témoins ont été cités.

Leurs dépositions ont confirmé point par point les faits relatés dans l'acte d'accusation.

L'attitude de l'assassin a été déplorable. Après avoir affirmé qu'il se considérait comme une victime et non comme un coupable, après avoir soutenu qu'il avait seulement l'intention de se suicider devant le souverain et non celle de tirer sur l'empereur, il a avoué avoir fait partie des sociétés secrètes socialistes.

Il a refusé, d'ailleurs, avec arrogance, de fournir les indications qu'on lui demandait, soit sur ses opinions politiques, soit sur les tendances du parti anarchiste auquel il reconnaissait appartenir.

La tâche du défenseur n'a pas été facilitée par cette attitude. Aussi, l'avocat s'est-il borné à plaider les circonstances atténuantes pour son client, qu'il a représenté comme une victime des doctrines socialistes, et comme un instrument en quelque sorte inconscient. Il a, d'ailleurs, déclaré qu'il n'essaierait pas de réfuter l'acte d'accusation, basé sur des faits incontestables et prouvés.

La Cour a condamné Hœdel à la peine de mort. L'accusé a entendu avec une indifférence affectée la lecture de cet arrêt.

Les abords du Palais-de-Justice ont été assiégés toute la journée par une foule considérable, qui a accueilli par des huées la voiture escortée par la gendarmerie qui a amené l'accusé et ramené le condamné.

FAITS DIVERS

Un jeune étudiant en droit de cette ville, M. Charles Bourque, s'est noyé la semaine dernière en traversant de l'île Sainte-Hélène au Pied-du-Courant, la chaloupe dans laquelle il était avec deux amis ayant chaviré. M. Bourque, qui savait bien nager, s'est noyé, pendant que ses deux compagnons, qui ne le savaient pas, se sont sauvés en se cramponnant à la chaloupe.

Jeu de la semaine dernière, un étranger, vêtu pauvrement, est arrivé à Sainte-Thérèse, en quête d'ouvrage. Ayant frappé à plusieurs portes inutilement, il alla chez les médecins du village pour avoir du poison à rat. Il n'en put obtenir et sortit du village, attirant l'attention

par ses manières étranges. Le lendemain matin, on trouva le pauvre individu gisant, presque privé de sentiment, près de la gare du chemin de fer. Le malheureux avait la bouche teinte de vert et les yeux hagards. Il y avait près de lui des biscuits couverts de vert de Paris. Les premiers qui virent le moribond furent des enfants. Ils remarquèrent qu'il cherchait à se trainer sur les rails de la voie ferrée pour que la première locomotive mit fin à ses tortures.

On transporta cette autre infortunée victime du sort chez un citoyen charitable du village, et le pauvre mourant expira dans l'après-midi après avoir reçu les secours de la religion. Une enquête fut tenue sur le cadavre et le verdict de "suicide par l'empoisonnement" fut rendu par le jury.

Le défunt a déclaré se nommer Thomas Milly. Il était journalier de son état et avait atteint l'âge de 40 ans. Irlandais d'origine, il était catholique et se disait natif de Syracuse.

Il venait de Terrebonne lorsqu'il est arrivé à Sainte-Thérèse.

LE MEURTRE DE LACOLLE.—Mathieu Mathevon, qui a été tué à Rouse's Point, était de Saint-Etienne, département de la Loire, France, où il avait été autrefois surintendant d'une manufacture. Il émigra en Canada en 1872, en compagnie de la famille Coste, qui avait travaillé sous ses ordres. Il était marié, mais sa femme l'avait laissé. En arrivant au Canada, il avait un capital de 15,000 francs et trois caisses de velours de soie. Il importait des soieries qu'il vendait aux marchands des rues Notre-Dame et Sainte-Marie, Montréal. Ses premières opérations furent assez heureuses, mais comme la plupart des marchands en gros, il essuya des pertes considérables en faisant de mauvais crédits. Il était actif, sobre et industrieux. On dit qu'il avait un dépôt de \$6,000 à la banque du Peuple. Il avait 50 ans et professait la religion catholique. Sa famille réside à Saint-Etienne, où un de ses frères est à la tête d'une riche manufacture. D'après le récit de Madame Coste, Mathevon ne connaissait Costafrolaz que depuis trois mois. Sa connaissance se fit sur la rue, Costafrolaz prétendant être du même département que le colporteur. Ce dernier emmena sa connaissance chez lui et lui offrit un dîner dans deux circonstances. Costafrolaz dit alors qu'il était de Lacolle, ce qui était faux, parce qu'il tenait une boutique d'horloger à Rouse's Point sous son véritable nom. Il intima au marchand de soieries que s'il venait à Lacolle, il pourrait lui faire faire d'excellentes opérations et lui recommanda un commis voyageur de l'endroit. De retour à Rouse's Point, De Meribel commença une correspondance avec Mathevon, qu'il engagea à venir chez lui. Mathevon partit de Montréal, lundi, le 22 de juillet, en destination de Lacolle. Il apportait avec lui une grosse malle, contenant des rubans de soie et des velours valant environ \$800 à \$1000.

Le prisonnier donna son nom comme Cyrien Costafrolaz De Meribel; il est né à Alache, département de la Haute Savoie, et est âgé de 41 ans. Il est d'une taille au-dessus de la moyenne. Il porte des cheveux et des favoris grisonnants. Il a le front bas, le nez légèrement aquilin, et les lèvres pincées. Sa physionomie ne prévient pas en sa faveur. Lorsqu'on le fouilla, on trouva sur lui deux reconnaissances de mont de piété et la montre d'or de sa victime. Après avoir commis le meurtre, Méribel se fit conduire en chaloupe jusqu'à Lacolle. Arrivé près d'un endroit où il avait caché la malle de Mathevon, il fit diriger l'embarcation vers le rivage et embarqua la malle. Rendu à Lacolle, il plaça cette malle sur un train de fret en destination de Montréal, où il se rendit lui-même. Il passa la nuit en cette ville à l'hôtel Springfield, près de la gare.

Le lendemain, il prit un charretier et fit conduire sa malle au vapeur *Passport*, partant pour l'Ouest. Un des officiers de douane du canal trouva singulières les démarches et l'allure de Méribel, et en donna information à la police.

Avant de partir, Costafrolaz alla chez Mme Coste, la maîtresse de pension de Mathevon. Cette femme ne put s'empêcher de remarquer combien ses traits étaient altérés, et lui demanda des nouvelles de Mathevon. La réponse fut qu'il était parti pour l'Ouest. Il s'embarqua jeudi pour le Haut-Canada sous le nom de Henri Sauvé.

Le détective Cullen et le sergent Dreyfuss, de Montréal, étaient parvenus à trouver les traces du fugitif.

Ils prirent le train pour Kingston, et y arrivèrent à 4 heures p.m. Le vapeur *Passport* était au quai. Les agents de police s'y rendirent de suite en voiture, et apprirent qu'un individu répondant au signalement de Costafrolaz était débarqué, mais qu'il ne tarderait pas à revenir.

Sa malle fut de suite reconnue par les officiers de police. Les agents se tinrent au guet et empoignèrent Méribel lorsqu'il mit le pied sur le vapeur. Le prisonnier parut décontenancé. Il déclara que Mathevon lui avait cédé sa montre et ses effets.

Le prisonnier arriva à Montréal dimanche matin à 8 heures, et fut conduit à la station de police, en attendant sa confrontation avec le cadavre de Mathevon.

M. St-Pierre est son avocat.

Le prisonnier Costafrolaz a refusé de s'entretenir avec aucune personne, à l'exception d'un rapporteur de journal. On suppose que le meurtre a été commis sur Mathevon à bord du bateau sur lequel il s'était embarqué avec son ami, dans la nuit de mardi, sous prétexte d'aller au fort Montgomery. D'autres émettent l'idée que les deux amis sont descendus à terre, et que c'est là que

la terrible tragédie a eu lieu. L'assassin a porté le corps de sa victime dans le milieu du fleuve au moyen d'un bateau, sous l'impression qu'on ne retrouverait le corps qu'au bout d'un certain temps, et que l'on ignorerait probablement toujours la cause de la mort.

L'enquête a lieu à Lacolle.

La preuve faite jusqu'à présent est très-forte contre le prisonnier. Des témoins ont reconnu les objets qu'ils avaient vendus au défunt la veille de sa mort et qu'on a trouvés en la possession du prisonnier. Le témoignage le plus éloquent a été celui de madame Coste, chez qui le défunt pensionnait. Elle a reconnu les effets appartenant à la victime, ainsi que la chaîne, la montre et son portrait qui étaient en la possession de M. Mathevon lorsqu'il a quitté Montréal. Elle dit qu'elle avait toujours tâché de mettre le défunt sur ses gardes à l'égard du prisonnier, qu'elle l'avait même engagé à craindre un assassinat, et qu'elle avait été jusqu'à lui demander comment il ferait s'il était attaqué par derrière.

Une pierre tachée de sang a été trouvée près de l'endroit où l'on croit que le meurtre a été commis. Un témoin a dit que le matin du meurtre, il a vu un homme en canot trainant dans l'eau un objet quelconque, qu'il lâcha quand il s'aperçut qu'il était vu.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE D'ALBANY.—A une assemblée générale de la société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance d'Albany, les MM. suivants furent élus officiers de cette société pour le dernier semestre de l'année courante:

Président, Louis Cloutier;
1er Vice-président, Jean Faucher;
2me Vice-président, Jean-Bte Labrie;
Sec.-Archiviste, Jean-Bte Gervais;
Sec.-Correspondant, Jean-Bte Leblanc;
Sec.-Financier, Gilbert-Isaac Leveillé;
Trésorier, Joseph Favreau;
Sergent-d'Armes, Michel Leppre;
Syndics, Moïse Moreau, Antoine Gendreau et Joseph Dutrisac.

EGLISE EN CONSTRUCTION.—Nous apprenons qu'on est à jeter les fondations d'une nouvelle église pour les Canadiens-français de Sainte-Brigide. En aide à cette construction un riche bazar s'ouvrira le 17 août au coin des rues Dorchester et Seaton (Académie des Frères). M. le Curé recevra avec reconnaissance (No. 30, rue Seaton) tout objet que les âmes généreuses voudraient lui envoyer.

M. Cuvillier Fleury a consacré à la mémoire de Mme Duchâtel, dans le *Journal des Débats*, un article où il rappelle entr'autres souvenirs touchants la conduite de cette vraiment grande dame pendant le siège de Paris:

Je me souviens que je me trouvais chez elle, un jour, avec les trois femmes les plus riches de Paris, elle d'abord, puis la duchesse de Galliera et la baronne James de Rothschild. Ces dames ne parlèrent que de leurs pauvres et de leurs blessés. C'est dans la belle galerie d'où sont sortis récemment les célèbres tableaux que la comtesse Duchâtel a voulu léguer à notre musée national, et dont ses enfants ont généreusement refusé la jouissance qui leur était laissée pendant leur vie—c'est dans cette galerie même qu'elle avait fait établir son ambulance qui se composait de quatorze lits. On aurait voulu qu'elle se contentât de les faire placer dans les sous-sols très-aérés de son hôtel. "Mes pauvres blessés, disait-elle, ne sauraient être trop bien logés..." Un interne des hôpitaux, le docteur Jacquemart, avait été par elle attaché à ce service tout spécial, ainsi qu'un aumônier pour le besoin spontané des consciences, objet de son religieux souci.

Un moment vint où le bombardement menaçait l'ambulance et l'hôtel de la rue de Varenne:

Toutes les précautions furent prises pour garantir les malades. Mais les obus sifflaient jour et nuit par-dessus les maisons du quartier. Quelques-uns tombèrent dans le jardin de Mme Duchâtel. Un factionnaire fut blessé dans sa rue à la porte du ministère du commerce, situé en face. Aussi, lui conseillaient-on de se mettre à l'abri dans toute autre pièce moins exposée que ne l'était sa chambre à coucher pendant la nuit. Elle s'y refusa. Le jour, elle se tenait dans l'ancien cabinet de travail de son mari, dont elle avait fait le sien, au mépris d'une batterie ennemie placée tout en face, sur les hauteurs de Châtillon. A ses amis qui la suppliaient de se transporter ailleurs: "Cela me dérangerait," disait-elle du ton le plus simple—simple dans son insouciant courage, comme elle l'était dans les plus humbles pratiques de sa charité et de sa piété.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis un mois à peine, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces pronant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expé-

rience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds *gratis*, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires; J. N. ARSENAULT, Gérant.

UN REMÈDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai *gratis* cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la maille en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier: W. W. SHERAR, 149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Beau système.—A la fin de chaque saison, toute maison de commerce sage et prudente réduit tout ce qui lui reste de marchandises de la saison à la veille de finir, afin de ne pas laisser accumuler son fonds de magasin et de ne pas payer de gros intérêts sur des grands lots de marchandises qui dorment sur les tablettes. C'est le plus beau système qu'une maison de commerce peut adopter; et c'est le seul qui peut assurer le succès. Nous avons le plaisir de dire qu'il existe à Montréal un grand établissement qui pratique ce système depuis longtemps; c'est celui de A. Pilon et Cie., dont nous avons publié la gravure dans le numéro de la semaine dernière. Tous les ans, l'été et l'hiver, cette maison réduit toutes ses marchandises des importations précédentes et les vend à des sacrifices inouis. Depuis quelques jours elle a commencé une vente énorme à bon marché. Nous ne mentionnons aucun prix; mais la foule immense qui se presse tous les jours dans ce vaste magasin, nous est une preuve que les prix doivent être bien bas. Nous ne saurions trop fortement conseiller à nos lecteurs et lectrices de visiter le magasin de M. Pilon; nous sommes certain d'avance qu'ils en reviendront plus que satisfaits et que ce sera à l'avenir leur seule maison pour leurs achats.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vantours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier: 547, rue Craig.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désireraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.